

Notes sur la Z.A.C. des Hauts de Sainte-Marthe (14^{ème})

Balade AMIEU du 20 juin 2009

En "ville" la voirie n'est plus une "route", mais rues, avenues, boulevards, et cheminements.

L'espace public change de nature et de fonction, il devient lieu de vie . Il est constitué non seulement pour les déplacements mais aussi pour accompagner la composition urbaine, celle-ci dépendant de la nature des sites, des besoins et du mode de vie des habitants.

Refuser la cité dortoir, refuser le ghetto résidentiel c'est vouloir créer la ville, c'est-à-dire de retrouver la place publique, le forum, des lieux de rencontre, d'échange, d'activités et de loisirs.

Comment faire évoluer la Z.A.C. dans ce sens ?

Déjà le plan officiel adopté a réduit l'emprise prévue de la route départementale D4d pour en faire une voie urbaine desservant les constructions. Ce qui pouvait apparaître aberrant le long d'une voie rapide de grande circulation. Il semble donc envisagé que la D4d ne se fera pas, mais le tracé est conservé comme liaison inter-quartier avec le caractère d'un boulevard urbain qui pourrait comporter un transport en commun en site propre.

Trois modèles de voies sont présentés dans le dossier de création :

1 - boulevard urbain de 30 m d'emprise : deux fois deux voies de 8 m, trois terre-pleins plantés, deux pistes vélo - piétons.

2 - rue principale de 20m d'emprise : chaussée de 8 m pour une circulation dans les deux sens, stationnement de part et d'autre, deux terre-plein plantés, deux trottoirs cyclables.

3 - autres rues de 15 m pour double sens, de 11 m pour sens unique.

4 - traverse de 4 m

Observations : si l'on conserve une emprise de 30 m pour l'ex D4d la deuxième voie de 8 m devrait être réservée à un transport en commun en site propre : en attendant cette réalisation, il conviendrait d'y réaliser un mail planté pour la circulation douce.

La composition Urbaine :

Le plan de la Z.A.C. se présente sous la forme d'îlots constructibles desservis par un maillage de voiries et trois pôles d'équipements surtout scolaires, assez périphériques et de peu d'ampleur.

La coulée vert Nord-Sud correspond au talweg, déversoir d'orages, zone inondable qui nécessite la réservation de bassins de rétention.

Sur le territoire de 175 ha la construction de 2500 logements est envisagée.

Il n'apparaît pas de réservations suffisantes pour une population de près de 10 000 habitants en équipements sportifs, socio-culturel et espaces de proximité.

Dans l'esprit d'un développement durable et d'un éco-quartier il conviendrait de faire émerger une certaine urbanité dans une composition urbaine rompant avec le mode résidentiel et la monotonie du réseau viaire.

Rues et boulevards devraient être ponctués de places publiques organisant les édifices à construire et encourageant les installations de services, de commerces, de loisirs et socio-culture.

Ces places situées à des endroits stratégiques, tels les croisements de voies, distantes l'une de l'autre de moins de 200 m, sont des repères d'identification des secteurs de quartier.

Quand à la coulée verte, lieux de cheminement des circulations douces, conduisant aux établissements scolaires, airs de jeux, de sports et aux parcs publics, elle constitue une continuité arborée dont la largeur est fonction de la topographie et de la qualité des sites.

L'îlot 5, inséré entre les deux grandes coulées vertes, devrait être affecté aux installations sportives et au jardinage.

L'îlot 4, avec sa colline boisée, devrait constituer le grand parc public central.

L'îlot 9, correspondant à la ferme Allio proche du canal, devrait être promu en ferme pédagogique accessible aux enfants des écoles.

Conclusion :

Pour que ce rapport ne soit pas seulement critique mais puisse être constructif, il serait souhaitable que les dispositions préconisées soient prises en compte dans la prochaine révision du P.A.Z. de la Z.A.C. qui devrait intervenir avant que le foncier ne soit entièrement acquis par les promoteurs et que l'aménageur ne réalise les voiries.

La circulation automobile pourrait être très réduite par la mise à la disposition des habitants de **navettes** parcourant toute la Z.A.C., assurant avec une périodicité satisfaisante, les liaisons avec la gare Sainte Marthe, le centre commercial du Merlan, l'accès à la fac Saint Jérôme, à Château Gombert et aux stations de métro les plus proches.